

TARIFS – SAISON 2017

- Saisonnier bord de l'eau \$1,565.00
 - Saisonnier \$1,455.00
 - Plein service/jour \$ 36.50
 - Tente avec électricité/jour \$ 30.00
 - Tente sans service/jour \$ 26.00
 - Plein service/7 jours consécutifs \$ 219.00
 - Tente avec électricité/7 jours consécutifs \$ 180.00
 - Tente (sans service)/ 7 jours consécutifs \$ 156.00
- Plus taxes

RÉSERVATION

Saison 2017 : ouvert du 19 mai au 11 septembre 2017, avec l'option de prolonger au 30 septembre 2017.

Vous pouvez compléter votre réservation pour 2017 à partir du 31 octobre 2017.

En saison (mai à septembre): 1-800-576-4455 ou (506) 684-7363 courriel: incharranpark@dalhousie.ca
Hors saison: (506) 684-7600 courriel : reception@dalhousie.ca

Une réservation correspond à un séjour (à titre d'exemple, il y aura 3 dossiers de réservation pour 3 séjours différents avec 3 numéros de confirmation séparés).

SITE SAISONNIER

- Le camping du parc Inch Arran offre 10 sites saisonniers, 5 sur le bord de l'eau et 5 à l'intérieur.
- En général, il y a une liste d'attente pour les sites saisonniers. Vous pouvez ajouter votre nom à la liste en appelant 684-7600 ou par courriel reception@dalhousie.ca
- Les détenteurs de site saisonnier doivent confirmer avant le 31 octobre de la saison précédente avec un paiement de 250,00 \$ non remboursable (par exemple: la confirmation et le paiement pour la saison 2017 doivent être reçus au plus tard le 31 octobre 2016).
- Si un site saisonnier devient disponible, il sera attribué en fonction de la liste d'attente.
- Les détenteurs existants de site saisonniers doivent être payés en totalité au moment de l'admission ou au plus tard le 1er juin selon la première éventualité.
- Votre site saisonnier assigné sera considéré comme vacant si nous ne recevons pas le paiement requis le 31 octobre et si non payé en totalité au moment de l'admission ou le 1er juin (selon la première éventualité) et sera attribué à la personne suivante sur la liste d'attente.
- Les détenteurs de sites saisonniers ne doivent pas louer, sous-louer ou transférer le site assigné. Si la sous-location est acceptée par la gestion et le campeur saisonnier, les frais de location normale sont payés au parc Inch Arran.

PRIORITÉ ET ALLOCATION D'EMPLACEMENT

- La direction du parc Inch Arran ne reconnaît aucun droit acquis envers quiconque en regard avec la durée de séjour au camping.
- Un emplacement de camping offert en réservation ne procure pas à son occupant une priorité afin qu'il puisse prolonger son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.
- Si un campeur décide de rester plus longtemps et leur site actuel n'est pas disponible, le campeur doit soit passer à un autre site ou mettre fin à leur séjour.

ARRIVÉE, RENOUELEMENT, DÉPART

- Le campeur doit libérer son site pour 11 h. Il doit également se réinscrire avant 11 h s'il a l'intention de prolonger son séjour. Toutefois, le même site n'est pas garanti pour une prolongation.
- Conséquemment, la direction du camping ne peut garantir la disponibilité d'un site avant 12 h.
- L'arrivée est 12h à la date confirmée.
- Un emplacement de camping réservé ne procure pas à son occupant une priorité afin qu'il puisse prolonger son séjour au-delà des nuitées qui ont été payées.
- Le campeur qui quitte son site prématurément pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement.

FRAIS DE RÉSERVATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour confirmer une réservation, le client doit payer les frais exigés.
- Une fois la réservation confirmée, le camping du parc Inch Arran s'engage à conserver l'emplacement réservé jusqu'à 11 h le lendemain de la date prévue d'arrivée du client (24 hrs). Au-delà de cette échéance, si nous ne recevons aucun avis de la part du campeur, la réservation est annulée (séjour au complet).

- Au moment d'effectuer la réservation, que ce soit par courriel ou par téléphone, le client doit acquitter les montants suivants :

Pour une réservation :

De moins de 7 jours : 100 % du montant est exigé lors de la réservation;

Entre 7 et 14 jours : 50 % du montant est exigé lors de la réservation;

De plus de 14 jours : 30 % du montant est exigé lors de la réservation;

Séjour à long terme: 15% du coût total doit être payé lors de la réservation.

- Toute réservation doit être payée au complet à l'arrivée.

Séjour à long terme (réservation de plus de 4 semaines)

- À l'arrivée, le client doit payer leurs 4 premières semaines.
- À la fin de la 4^{ème} semaine, le client doit payer pour les semaines 5 et 6 à l'avance et continuer par incréments de deux semaines par la suite.
- Le frais de réservation à long terme est de 15% du coût total de la réservation.
- Le client est responsable d'effectuer les paiements nécessaires à temps afin de continuer de détenir leur site.
- Votre site sera considéré comme vacant si nous ne recevons pas le paiement requis à temps et d'avance.
- Si un client décide de partir plus tôt que la date convenue lors de la réservation, les conditions d'annulation s'appliquent.

Le client qui effectue une réservation par téléphone, par courriel ou en personne peut payer selon les modes de paiement suivants : comptant, cartes de débit, cartes de crédit Visa, MasterCard et American Express.

MODALITÉS DE MODIFICATION ET D'ANNULATION

Il est possible de modifier une réservation en raison de (selon disponibilité):

- Changement de la date d'arrivée ou de la date de départ;
- Les changements de sites sont acceptés, selon la disponibilité des sites au moment de la demande de modification.
- Des frais de 6 \$ (plus taxes) peuvent être appliqués pour chaque modification à une réservation.

Aucun remboursement ne sera accordé pour une arrivée tardive ou un départ avant la fin du séjour.

Tout client qui ne se sera pas présenté après sa date prévue d'arrivée sans en aviser la direction du camping verra sa réservation annulée et l'emplacement pourra être attribué à quelqu'un d'autre.

Pour une annulation effectuée 7 jours civils et moins avant la date du début du séjour : aucun remboursement.

Pour une annulation effectuée jusqu'à 8 jours civils avant la date de début du séjour :

Réservation de 6 nuits et moins : 10 % du montant total des nuits annulées est non remboursable.

Réservation de plus de 7 nuits : 30 % du montant total des nuits annulées est non remboursable.

Faute d'annulation ou ne pas se présenter : 100 % du montant total des nuits annulées est non remboursable.

RÈGLEMENTS DU CAMPING

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SUR UN SITE ET VITESSE

- **Un seul véhicule** (voiture, camion ou fourgonnette) ou 2 motos stationnées sur le lot.
- Tous les visiteurs ou deuxièmes véhicules doivent être stationnés à l'extérieur du parc, sinon, ceux-ci seront remorqués aux frais du propriétaire.
- Seulement une roulotte ou une tente est autorisée par lot. Les roulottes avec extensions (coulissants) ouvertes doivent être positionnées en ligne des poteaux situés sur le lot. Une petite tente supplémentaire est autorisée (6'x9') pour les enfants âgés moins de 15 ans. La roulotte doit être stationnée à 12 pieds de la clôture sur les lots riverains. Pour tous autres lots, les roulottes/tentes doivent être stationnées à 12 pieds du foyer. Les tentes doivent toutes être alignées au centre du numéro qui est indiqué sur l'arbre.
- Bateaux, remorques et autres véhicules récréatifs ne doivent pas être stationnés à l'intérieur du terrain de camping.
- La vitesse maximale permise sur le terrain de camping est de 10 km/h.

TRANQUILITÉ ET ANIMAUX

- Tout bruit excessif susceptible d'incommoder les autres campeurs de quelque façon que ce soit est formellement interdit en tout temps.
- Les véhicules motorisés trop bruyants et les véhicules tout-terrain sont interdits en tout temps sur le terrain de camping.
- **Il y a couvre-feu entre 23 h et 8 h.**
- Les animaux domestiques doivent être gardés en laisse. Les aboiements ne sont pas tolérés. Le propriétaire d'un animal doit ramasser immédiatement les excréments de cet animal. Aucun animal agressif n'est toléré sur le terrain.
- Les pétards et les chaînes stéréo à volume élevé ne seront pas tolérés.
- Toute personne créant une perturbation sera donné un avertissement seulement après quoi ils seront invités à quitter pacifiquement le terrain de camping.

AUTRES

- Les feux sont permis. Ils doivent être allumés aux endroits aménagés à cette fin.
- Tout commerce ou sollicitation est défendu sur le terrain.
- Il n'est pas permis d'installer une corde à linge.
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
- Les campeurs doivent entretenir leur site dans un état acceptable au gestionnaire du parc.
- Le locataire d'un site est responsable de la conduite et le comportement de tous leurs invités.

SOUS-LOCATION

Le campeur accepte d'utiliser le site uniquement pour le camping personnel et ne sous-louera pas le site.

LINGETTES JETABLES

Bien que les lingettes jetables puissent bel et bien être jetées dans les toilettes, elles ne se décomposent pas et bouchent donc les pompes du parc, incluant les Swiffer. Il est à noter, elles peuvent aussi bloquer votre réservoir de retenue et bloquer le drainage. Par conséquent, les campeurs ne doivent jamais en disposer dans la toilette de leur véhicule récréatif.

Svp, veuillez noter que les règlements peuvent être modifiés sans préavis.

TOUS RÈGLEMENTS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS SINON VOUS SEREZ DEMANDÉS DE QUITTER LE TERRAIN DE CAMPING!!!

